

Résultats du premier semestre 2014

- **Chiffre d'affaires consolidé à 3 973 K€**
- **Résultat opérationnel courant consolidé à -773 K€**
- **Résultat net consolidé à -674 K€**

Le 1^{er} août 2014 – SYSTRAN, annonce ce jour ses résultats consolidés pour le premier semestre 2014 (période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014).

Données consolidées et auditées (en milliers d'Euros)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013	Variation 2014 / 2013
Chiffre d'affaires	3 973	5 786	-31,3 %
Résultat opérationnel courant	-773	1 033	-175 %
<i>En %</i>	<i>N/A</i>	<i>17,9 %</i>	
Résultat net (part du Groupe)	-674	132	-611 %
<i>En %</i>	<i>N/A</i>	<i>2,3 %</i>	

Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre 2014 s'établit à 3 973 milliers d'Euros, en retrait de -31,3 % par rapport au premier semestre 2013.

Sur la période, les charges de personnel et les achats et autres charges externes ont légèrement augmenté respectivement de 0,2 % et 0,9 % par rapport au premier semestre 2013. Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé pour un montant de 370 milliers d'Euros contre 330 milliers d'Euros au premier semestre 2013.

Compte-tenu de ces éléments, le résultat opérationnel courant ressort négatif à -773 milliers d'Euros contre 1 033 milliers d'Euros au premier semestre 2013.

Le résultat opérationnel s'établit à -793 milliers d'Euros contre 223 milliers d'Euros au premier semestre 2013. Le résultat financier ressort positif à 142 milliers d'Euros contre 206 milliers d'Euros au 1^{er} semestre 2013. Le résultat net consolidé est négatif à -674 milliers d'euros contre 132 milliers d'Euros au premier semestre 2013.

Les capitaux propres s'élèvent à 15,22 millions d'Euros, contre 15,29 millions d'Euros au 31 décembre 2013. La trésorerie nette s'élève à 12,1 millions d'Euros au 30 juin 2014 contre 13,7 millions d'Euros au 31 décembre 2013. La dette financière du Groupe s'élève à 0,96 million d'Euros contre 0,94 million d'Euros au 31 décembre 2013.



Activité du premier semestre 2014

Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre 2014 ressort à 3 973 milliers d'Euros et se répartit entre 2 109 milliers d'Euros pour l'activité **Edition de logiciels** et 1 864 milliers d'Euros pour l'activité **Services Professionnels**.

Données consolidées (en milliers d'Euros)	2014	En % du total	2013	En % du total	Variation 2014/2013
Edition de logiciels	2 109	53,1 %	3 597	62,2 %	-41,4 %
Services Professionnels	1 864	46,9 %	2 189	37,8 %	-14,8 %
Chiffre d'affaires consolidé	3 973	100 %	5 786	100,0 %	-31,3 %

Les ventes de licences sur le premier semestre 2014 s'élèvent à 2 109 milliers d'Euros et représentent 53,1 % du chiffre d'affaires total. Elles sont en retrait de -41,4 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par les ventes de nouvelles licences au gouvernement américain qui avaient eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2013, pour un montant de 1,4 millions d'Euros.

Les ventes de **Services Professionnels** s'élèvent à 1 864 milliers d'Euros et représentent 46,9 % du chiffre d'affaires total. Elles sont en baisse de 14,8 % par rapport au premier semestre 2013 et s'expliquent principalement par la baisse de l'activité de recherche et développement cofinancée.

Le groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis. La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Par zone géographique de localisation des clients (en milliers d'Euros)	1 ^{er} sem. 2014	1 ^{er} sem. 2013
Europe	1 590	1 717
Amérique du Nord	1 977	3 642
Autres zones géographiques	406	427
Chiffre d'affaires total	3 973	5 786

Perspectives

En 2014, SYSTRAN va renforcer ses équipes commerciales pour développer l'ensemble de ses activités et va compléter son offre de produits et services par de nouveaux services en ligne dédiés aux entreprises.

Compte-tenu du niveau du carnet de commandes et du contexte économique actuel, le chiffre d'affaires du second semestre 2014 devrait être supérieur à celui du premier semestre 2014.



Offre Publique d'Achat par CSLI

Le 25 avril 2014, SYSTRAN et CSLI ont confirmé que CSLI avait acquis l'intégralité des actions SYSTRAN détenues par Dimitris Sabatakakis¹, Guillaume Naigeon², Denis Gachot, Jean Senellart, Charles-Eric Boscals de Réals³, Valfinance et SOPI, représentant environ 38,04%⁴ du capital de SYSTRAN, au prix de 5 euros par action, pour un montant total d'environ 15,7 millions d'euros.

Comme annoncé, et conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, CSLI a déposé une offre publique d'achat sur le solde des actions au prix de cession du bloc, soit 5 euros par action. Cette offre publique d'achat a été déclarée conforme par l'AMF qui a apposé son visa N° 14-235 le 27 mai 2014.

Le 11 juillet 2014, l'AMF a publié les résultats de l'offre publique d'achat : l'offre a fait l'objet d'un apport substantiel, 3 889 239 actions y ayant été présentées. CSLI détient ainsi, à l'issue de l'offre, 7 034 083 actions SYSTRAN représentant autant de droits de vote, soit 84,77% du capital et au moins 80,23% des droits de vote de la société⁵.

Il est rappelé que SYSTRAN détient 794 024 de ses propres actions, représentant 9,57% de son capital.

En conséquence, les actionnaires minoritaires n'ayant pas apporté à l'offre représentaient, au 11 juillet 2014, 5,66% du capital de SYSTRAN.

Conformément à l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, l'offre a été ré-ouverte du 16 au 29 juillet 2014 inclus, permettant à l'ensemble des actionnaires de SYSTRAN d'apporter leurs actions dans les mêmes conditions que l'offre initiale.

L'initiateur se réserve le droit de mettre en œuvre un retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires de SYSTRAN ne représentent, à l'issue de l'offre publique d'achat, pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de SYSTRAN.

Litige avec la Commission européenne

Le 18 avril 2013, la Cour de justice de l'Union Européenne a annulé l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne par lequel il avait condamné la Commission à verser à Systran S.A. une indemnité forfaitaire de 12.001.000 € en réparation de son préjudice subi.

Systran a alors remboursé à la Commission européenne la somme de 12.001.000 € et comptabilisé une provision pour les dépens.

A la suite de cette décision de 2013, Systran a engagé une nouvelle action à l'encontre de la Commission européenne devant les Tribunaux luxembourgeois. Une assignation a été délivrée à la Commission européenne le 19 juin 2013.

Dans cette affaire N° 157000, la Commission européenne avait déposé ses conclusions le 18 février 2014. Le 8 juillet 2014, SYSTRAN a déposé ses conclusions. Lors de l'audience du 8 juillet 2014, l'avocat de la Commission européenne a demandé un délai de trois mois pour déposer sa réponse.

¹ Via une société que Dimitris Sabatakakis, Président-Directeur Général de SYSTRAN, détient et à laquelle il a apporté ses actions SYSTRAN.

² Directement et via une société que Guillaume Naigeon, membre du Conseil d'Administration de SYSTRAN, détient et à laquelle il a apporté certaines de ses actions SYSTRAN.

³ Denis Gachot, Jean Senellart et Charles-Eric Boscals de Réals sont membres du Conseil d'Administration de SYSTRAN.

⁴ Soit 3.144.844 actions sur 8.267.628, prenant en compte la création de 300.000 actions issues de l'exercice par les vendeurs de leurs options de souscription d'actions et cédées ce jour à CSLI.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 8 297 628 actions représentant au plus 8 767 149 droits de vote (compte tenu de la perte des droits de vote double attachés aux actions Systran apportées à l'offre et en prenant pour hypothèse que les actions Systran non apportées à l'offre bénéficient toutes d'un droit de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.



Par ailleurs, la Commission européenne a réclamé à SYSTRAN des intérêts compensatoires, pour lesquels SYSTRAN a comptabilisé une provision. SYSTRAN a contesté cette demande et a introduit un recours en annulation contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Dans cette affaire T-481/13-14, la Commission européenne a déposé son mémoire en défense le 28 novembre 2013. SYSTRAN a déposé son mémoire en réplique le 21 janvier 2014. Le 22 janvier 2014, le greffier du Tribunal a informé SYSTRAN que la Commission européenne disposait d'un délai jusqu'au 6 mars 2014 pour déposer son mémoire en duplique. Le 14 mars 2014 le greffier du Tribunal a informé SYSTRAN que la Commission européenne n'avait pas déposé de mémoire en duplique et que la procédure écrite était terminée. La suite de la procédure nous sera communiquée ultérieurement.

A propos de SYSTRAN

SYSTRAN est l'un des principaux acteurs mondiaux des technologies de traduction automatique et commercialise des solutions et produits innovants pour les postes individuels, les applications d'entreprise et les services en ligne qui facilitent la communication multilingue grâce à 60 paires de langues et 20 dictionnaires-métiers.

Avec plus de 45 années de recherche et développement, SYSTRAN est la technologie de traduction de référence pour des sociétés multinationales, les grands acteurs Internet et les organisations publiques.

Les produits et solutions SYSTRAN améliorent la qualité de la communication multilingue et la productivité dans des contextes professionnels aussi variés que les relations B2B et B2C, en fournissant des traductions instantanées pour les moteurs de recherche, la gestion de contenu, le support client, le commerce électronique et les échanges collaboratifs intra et interentreprises.

SYSTRAN a son siège en France et une filiale à San Diego, en Californie (Etats-Unis). SYSTRAN (Code ISIN FR0004109197, Bloomberg : SYST NM, Reuters : SYTN.LN) est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations visitez le site www.systransoft.com ou www.systran.fr

A propos de CSLI

La société CSLI est leader en logiciels et services de traduction sur le marché coréen. Elle offre des solutions et des services de traduction, y compris la traduction de documents et la traduction automatique en ligne pour divers organismes gouvernementaux, entreprises et particuliers.

La technologie de pointe dont dispose CSLI ainsi que ses ressources linguistiques accumulées lui permettent de mieux servir sa clientèle. En particulier, les moteurs de traduction haut de gamme de CSLI offrent une traduction en temps réel et bidirectionnelle dans de nombreuses langues dont le coréen, le japonais, le chinois et l'anglais.

CSLI se consacre au développement de solutions de traduction variées afin de rendre le monde plus interconnecté et prévoit d'étendre sa présence sur le marché mondial de la traduction.

Le siège de CSLI est situé à Séoul, en République de Corée, et le groupe intervient notamment aux États-Unis, en Chine et en France.

Pour plus d'informations, consultez www.csli.co.kr.



Contact

Guillaume NAIGEON, Directeur général

Téléphone: +33 (0)1 44 82 49 00 Fax: +33 (0)1 44 82 49 01

Email : naigeon@systran.fr

Les résultats du troisième trimestre 2014 seront publiés le 7 novembre 2014.

Vous pouvez télécharger ce communiqué de presse sur :

<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/communiqués-de-presse>

Le Rapport Financier semestriel peut être téléchargé sur :

<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/rapports-financiers/semestriel>



<i>(en milliers d'Euros)</i>	1^{er} sem. 2014 (6 mois)	1^{er} sem. 2013 (6 mois)
Chiffre d'affaires	3 793	5 786
Achats et autres charges externes	(1 589)	(1 575)
Charges de personnel	(3 250)	(3 242)
Impôts et taxes	(136)	(125)
Dotations (nettes) aux amortissements et aux provisions	(147)	(166)
Autres produits et charges courants	376	355
Résultat opérationnel courant	(773)	1 033
Autres produits opérationnels	296	12 112
Autres charges opérationnelles	(316)	(12 922)
Résultat opérationnel	(793)	223
Coût de l'endettement financier net	158	220
Autres produits et charges financiers	(16)	(14)
Résultat financier	142	206
Résultat avant impôts	(651)	429
Impôts sur les résultats	(23)	(297)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(674)	132
Part des minoritaires		
Résultat net (part du Groupe)	(674)	132
Résultat net par action		
Nombre d'actions en circulation	7 376 326	7 153 604
Résultat net par action (en Euros par action)	(0.09)	0,02